

Rencontre d'information  
et d'échanges  
08/10/2010



*De l'étiquetage au mesurage :  
du neuf dans la maîtrise  
du risque chimique*



## Introduction

# Le risque chimique, les principes de prévention, les évolutions réglementaires

Jacques PACHOD  
Ingénieur conseil régional

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**  
GRAM ALSACE-MOSELLE

# LES PRODUITS CHIMIQUES

Plus de 100.000 substances chimiques

- utiles à l'industrie...
- rarement sans danger...

Près de 38 % de salariés exposés en 2003

## Effets pathogènes variables

selon la nature, le mode d'action, la durée d'exposition et son intensité

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

CRAM ALSACE-MOSELLE

## CECI SE TRADUIT PAR :

- Des accidents du travail
  - incendie
  - explosion
  - brûlures
- Un nombre croissant de maladies professionnelles :
  - ➔ 6 524 maladies professionnelles en lien avec le risque chimique reconnues et indemnisées en 2008

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

CRAM ALSACE-MOSELLE

## LA REGLEMENTATION SUIT L'EVOLUTION DES CONNAISSANCES

- Interdiction de certaines substances
- Les premières dispositions du Code du travail privilégient des principes généraux en matière d'hygiène et de sécurité
- Des obligations réglementaires spécifiques apparaissent dans les années 1970
- La fiche de données de sécurité est instaurée par décret en mars 1987

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

CRAM ALSACE-MOSELLE

## LA REGLEMENTATION S'ENRICHIT DE L'APPORT DU DROIT COMMUNAUTAIRE

- Directive « exposition à des agents chimiques »
- Directive « exposition à des agents cancérigènes »
- Directive Cadre « principes généraux de prévention »
- Loi du 31 décembre 1991
- Décret du 3 décembre 1992 « prévention du risque chimique »

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

CRAM ALSACE-MOSELLE

# LA REGLEMENTATION S'ENRICHIT DE L'APPORT DU DROIT COMMUNAUTAIRE

## Décret du 3 décembre 1992

- Application des principes de prévention des risques professionnels au risque chimique :
  - évaluation des risques
  - limitation de l'exposition
  - priorité donnée aux mesures de prévention collective
  - information des travailleurs
- Introduction des principes de classement des substances et préparations dangereuses

# LA REGLEMENTATION S'ENRICHIT DE L'APPORT DU DROIT COMMUNAUTAIRE

- Définition du contenu de la FDS et de ses 16 rubriques
- Définition des règles de prévention selon le type de produit chimique
- Définition des modalités de mesurage de la concentration de certaines substances dans l'atmosphère des lieux de travail par des organismes agréés



# LA REGLEMENTATION S'ENRICHIT DE L'APPORT DU DROIT COMMUNAUTAIRE

## Décret de février 2001, dit décret CMR :

- Extension des règles précédentes des agents cancérogènes aux agents mutagènes et reprotoxiques
- Actualisation des moyens de prévention
  - substitution si techniquement possible, vase clos...
  - interdiction d'exposition aux femmes enceintes ou allaitantes pour les reprotoxiques

# UNE REGLEMENTATION QUI S'ENRICHIT DE L'APPORT DU DROIT COMMUNAUTAIRE

## Décret CMR :

- Contrôle des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes au moins une fois par an par un organisme agréé
- Renforcement de la traçabilité des expositions des salariés

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

CRAM ALSACE-MOSELLE

# UNE REGLEMENTATION QUI S'ENRICHIT DE L'APPORT DU DROIT COMMUNAUTAIRE

## Décret de 2003, dit décret ACD :

- Introduction de la notion d'agent chimique dangereux
- Initie une démarche de prévention analogue aux CMR
  - évaluation / suppression ou réduction / information
  - si persistance du risque : prévention intégrée, collective, individuelle, surveillance du salarié accrue

# UNE REGLEMENTATION QUI S'ENRICHIT DE L'APPORT DU DROIT COMMUNAUTAIRE

## Décret ACD :

- Innove en introduisant les notions de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle et de valeurs limites biologiques à ne pas dépasser pour certains ACD
- Fixe de nouvelles VLEP contraignantes pour :
  - les poussières de bois
  - le plomb et ses composés
  - le benzène
  - le chlorure de vinyle
- Impose des dispositions concernant l'exposition au plomb

# LA REGLEMENTATION S'ENRICHIT DE L'APPORT DU DROIT COMMUNAUTAIRE

- Années 2004 – 2010 : divers décrets, arrêtés et circulaires
  - Apparition des notions de valeurs limites d'exposition professionnelle réglementaires, indicatives ou contraignantes.
  - Introduction dans le code du travail
  - Définition des modalités de contrôle sur les lieux de travail > décret du 15/12/2009.

# LA REGLEMENTATION INTEGRE LES PRINCIPES DES REGLEMENTS EUROPEENS REACH ET CLP

## REGLEMENT REACH :

- vise à améliorer la connaissance des propriétés des substances chimiques
- « pas de données, pas de marché »

## REGLEMENT CLP :

- une nouvelle organisation des principes de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- basé sur un ensemble de recommandations internationales regroupées au sein du SGH
- finalité : mieux communiquer sur l'identité des produits, leurs dangers et les mesures de prévention à adopter

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

CRAM ALSACE-MOSELLE